



Commission des dynamiques territoriales

60520 - Subventions diverses

Proposition d'attribution d'une subvention au Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)

Rapport n° CP/2017/448

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 6 084 € au Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) dans le cadre du cofinancement de l'étude de faisabilité pour l'inscription du vignoble alsacien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le tourisme, compétence partagée entre différents niveaux de collectivité, est un atout du développement local et une politique prioritaire pour le Département du Bas-Rhin. Associé à celui du Haut-Rhin et, en collaboration avec la Région Alsace, le Département avait arrêté sa stratégie de développement du tourisme en Alsace pour la période 2012-2016. Une nouvelle stratégie visant à l'innovation et au développement de la Destination Alsace pour la période 2017-2021 est en cours de définition, entre les deux Départements et en cohérence avec le schéma régional.

L'œnotourisme, un des axes prioritaires de la précédente stratégie, s'affirmera comme une des thématiques d'excellence à renforcer dans les années à venir. Un de ses fleurons en est la route des vins, élément du vignoble alsacien. Avec six millions de visiteurs annuels, la route des vins d'Alsace est une des plus anciennes routes ainsi que la plus fréquentée au niveau mondial.

Cette situation est liée au patrimoine naturel et bâti ainsi qu'à l'engagement de nombreuses générations dans le travail de la vigne et la commercialisation du vin. Sa préservation et sa valorisation constituent un enjeu majeur du tourisme. Aussi, la reconnaissance du vignoble d'Alsace au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO pourrait constituer un levier d'action propice.

Dans ce but, le Centre Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) a souhaité s'engager dans la conduite d'une étude de faisabilité, préalable nécessaire au lancement éventuel d'une démarche de classement du vignoble alsacien au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette étude de faisabilité a pour objectifs :

- d'élaborer un état des lieux de la Route des Vins d'Alsace, en identifiant ses atouts et ses fragilités ;
- d'examiner les différents types de classements possibles compte tenu de ces atouts : patrimoine paysager, patrimoine bâti, particularité géologique liée à sa situation en bordure du fossé d'effondrement du Rhin, en identifiant les contraintes inhérentes à ces différentes hypothèses ;

- de mettre en évidence les singularités de la Route des Vins d'Alsace lui permettant de se différencier des autres sites viticoles déjà classés par l'UNESCO ;
- de recommander le système de gouvernance le mieux approprié pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et mener à bien le projet.

Les résultats de cette étude permettront de déterminer s'il est opportun de s'engager dans la voie de la reconnaissance par l'UNESCO, et le cas échéant, sur quel type de classement.

Ce projet contribuerait aussi à rapprocher les collectivités, les acteurs de l'œnotourisme et du tourisme pour le rayonnement de l'Alsace.

Les conclusions de l'étude pourraient être rendues d'ici la fin de l'année 2017. Les travaux ont été confiés au bureau d'études GRAHAL (Groupe de Recherche Art Histoire Architecture et Littérature).

Le coût de l'étude s'élève à 30 420 € TTC. Le CIVA sollicite le Département pour contribuer à son co-financement. La répartition financière pourrait être la suivante :

Financeurs	Montant en €	Répartition en %
CIVA	6 084	20
Département du Bas-Rhin	6 084	20
Département du Haut-Rhin	6 084	20
Région	12 168	40
Total	30 420	100

Sur avis favorable de la Commission Dynamiques Territoriales, réunie le 11 septembre 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer, pour 2017, une subvention de 6 084 € au Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) afin de soutenir la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'inscription du vignoble alsacien sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

En cas d'accord, les crédits seraient imputables sur l'enveloppe suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43152	65-6574-94	10 000,00 €	10 000,00 €	6 084,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer pour 2017 une subvention à hauteur de 6 084 € au Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA) afin de soutenir la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'inscription du vignoble alsacien sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY